

**Fiche 1\_ L’Historien Marc Bloch, condamné à mort pour actes de Résistance sous l’Occupation**

Pages 5-6



Marc Bloch est né à Lyon le 6 juillet 1886. Historien français, il est le fondateur avec Lucien Febvre de la revue des *Annales d’histoire économique et sociale* (1929). Il a combattu durant toute la Première Guerre mondiale et s’est engagé au début de la Seconde. Devenu Résistant pendant l’Occupation, il est arrêté le 8 mars 1944. Il a été assassiné par la Gestapo (police politique de l’État nazi) le 16 juin 1944 à Saint-Didier-de-Formans à une trentaine de kilomètres de Lyon.

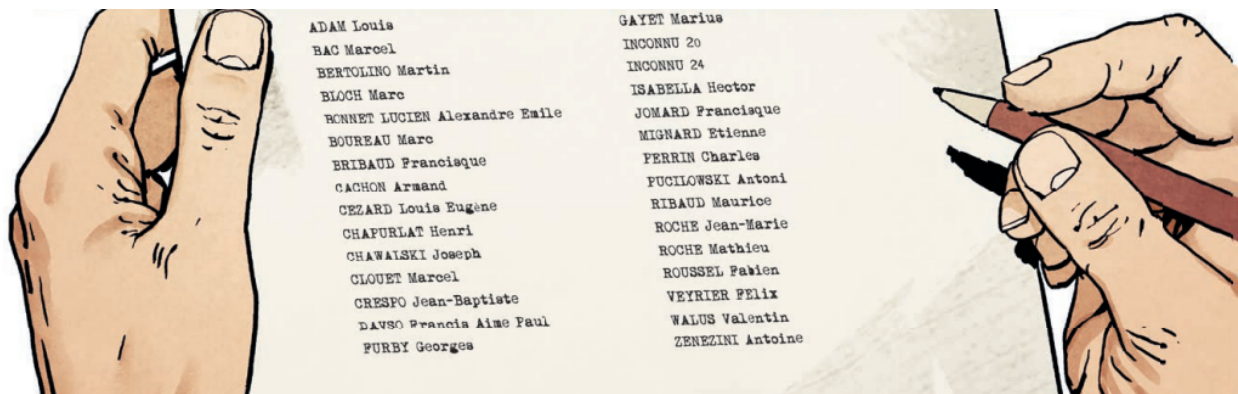
Dernière photographie connue de Marc Bloch



1. Quelles informations nous livre la première vignette de la Bande dessinée ?
2. A quoi correspond cette date ?
3. Ce type de récit est appelé « récit inversé » ou « récit à rebours » : comment l’expliquer ?



4. Comment reconnaît-on Marc Bloch sur cette deuxième vignette (deux éléments) ? Pour répondre, vous pouvez utiliser la photographie tout en haut de cette fiche.
5. Qu’est-ce qui montre que c’est un soldat allemand qui est présent ici ?
6. Comment voit-on que les détenus ont été torturés et d’après-vous pourquoi l’ont-ils été ?



7. Quel est l'intérêt selon vous de montrer la liste de tous les hommes qui ont été fusillés en même temps que Marc Bloch (plusieurs réponses possibles) ?

Pour aller plus loin :

**A. Consultez la fiche biographique de Klaus Barbie sur le site du Mémorial de la Shoah :**

<https://expo-proces-klaus-barbie.memorialdelashoah.org/expositions.html>

1. Pourquoi Klaus Barbie apparaît-il dans cette bande dessinée ? Quel est son surnom et pourquoi ?

2. Quel autre résistant célèbre a-t-il arrêté et torturé ? Que connais-tu de ce résistant ? Cherche des points communs entre lui et Marc Bloch.



3. D'après ces trois vignettes, quels éléments permettent au lecteur de comprendre que la place Bellecour à Lyon est le siège de la Gestapo ? Décrivez l'uniforme de Klaus Barbie.

4. D'après vos connaissances sur l'Occupation du territoire français en 1944, expliquez le fait que « l'ordre de circulation » doive être signé par un officier nazi.

**B. Lisez attentivement le témoignage d'un des 30 fusillés qui a survécu à ses blessures après le massacre de Saint-Didier-de-Formans puis remplissez le tableau.**

Procès-verbal du 4 février 1946 :

« Avons fait comparaître devant nous M. Perrin Charles, 35 ans, secrétaire départemental des internés politiques de Saône et Loire, domicilié 10, rue de Strasbourg à Mâcon :

Charles Perrin : « le 15 mai 1944, j'ai été arrêté par la Gestapo de Lyon au N°1 de la Grande rue de St Clair, comme commandant inter-régional des F.T.P. de la région lyonnaise. J'ai été conduit avenue Berthelot, à l'école de Santé militaire, siège de la Gestapo où j'ai subi plusieurs interrogatoires. Le 22 Mai, j'ai été écroué à Montluc. Le 16 juin 1944 vers 20 heures, j'ai été embarqué, enchaînés deux par deux, avec 29 autres détenus dans une camionnette. Après une heure environ de parcours, la camionnette s'est arrêtée dans un endroit désert en face d'un pré clos de toute part. La camionnette était précédée et suivie de deux tractions dans lesquelles avaient pris place des officiers, sous-officiers allemands et deux civils dont je ne puis préciser s'il s'agissait d'Allemands. Les deux civils ainsi que les deux gradés faisaient office de tueurs. Dès que nous avons franchi quelques mètres à l'intérieur du pré, nous étions abattus à coup de rafales de mitraillettes tirés dans le dos. En ce qui me concerne, j'ai été seulement blessé à la poitrine à la première rafale. J'ai fait le mort, bien que je n'avais pas perdu connaissance. Lorsque l'exécution a été terminée, les tueurs ont passé vers chaque cadavre et ont à nouveau tiré une rafale sur chacun, en somme le coup de grâce. A ce moment j'ai reçu trois balles dans la tête. J'ai perdu connaissance et lorsque j'ai repris mes sens je n'ai plus rien vu autour de moi. [...] »

Témoignage publié dans le livre d'Etienne Bloch, fils de Marc Bloch. *Marc Bloch, une biographie impossible*, Éditions Culture & Patrimoine en Limousin, 1997.

Siak Barbis II / VI-1 (30/6)

Procès Verbal  
4. II. 46

« Avons fait comparaître devant nous M. Perrin Charles, 35 ans, secrétaire départemental des internés politiques de Saône et Loire, domicilié 10 rue de Strasbourg à Mâcon, lequel nous de la présente

Perrin: « Le 15 mai 1944, j'ai été arrêté par la Gestapo de Lyon au N°1 de la Grande rue de St. Clair, comme commandant inter-régional des F.T.P. de la région lyonnaise. J'ai été conduit avenue Berthelot, à l'école de Santé militaire, siège de la Gestapo où j'ai subi plusieurs interrogatoires. Le 22 Mai, j'ai été écroué à Montluc. Le 16 juin 1944 vers 20 heures, j'ai été embarqué, enchaînés deux par deux, avec 29 autres détenus dans une camionnette. Après une heure environ de parcours, la camionnette s'est arrêtée dans un endroit désert en face d'un

pré clos de toute part. La camionnette était précédée et suivie de deux tractions dans lesquelles avaient pris place des officiers, sous-officiers allemands et deux civils dont je ne puis préciser s'il s'agissait d'allemands. Les deux civils ainsi que les deux gradés faisaient office de tueurs. Dès que nous avons franchi quelques mètres à l'intérieur du pré, nous étions abattus à coup de rafales de mitraillettes tirés dans le dos. En ce qui me concerne, j'ai été seulement blessé à la poitrine à la première rafale. J'ai fait le mort, bien que je n'avais pas perdu connaissance. Lorsque l'exécution a été terminée, les tueurs ont passé vers chaque cadavre et ont à nouveau tiré une rafale sur chacun, en somme le coup de grâce. A ce moment, j'ai reçu trois balles dans la tête. J'ai perdu connaissance et lorsque j'ai repris mes sens je n'ai plus rien vu autour de moi; je me suis dirigé

1. Retrouvez tous les éléments précis qui ont permis à l'auteur de la bande dessinée de s'approcher de ce qu'a dû vivre Marc Bloch en remplissant le tableau suivant.

	Utilisez le procès-verbal pour compléter cette colonne	Indiquez par une croix si l'élément est transcrit dans la BD
Nom de la victime		
Lieu de son emprisonnement		
Date et heure du départ de la prison pour le lieu d'exécution		
Nombre de détenus emmenés		
Moyen de transport		
Soldats présents		
Lieu de l'exécution		
Conditions de l'exécution		
Nombre de rafales		

2. Citez un élément ajouté par l'auteur pour enrichir le récit de son ouvrage.

3. De quand date le procès-verbal de gendarmerie ? Pourquoi a-t-il été fait d'après-vous ? En quoi doit-on toujours être prudent face à un témoignage même direct ?

**Renaud FARELLA**